Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

PPA / thème	Observation	Réponse de la collectivité	Traduction dans le dossier
Surfaces et phasage	Harmoniser les surfaces ; supprimer toute référence ambiguë à une phase 3.	Périmètre MEC : 48,54 ha ; phases 1 et 2 seules ; phase 3 supprimée ; tableau foncier unique à annexer.	Notice, zonage, évaluation environnementale
Chambre d'agriculture	Consommation agricole, maintien de l'exploitation, compensation, PSE, consultation des exploitants, technologies alternatives.	Zone 2AU maintenue fermée ; exploitation agricole possible jusqu'à réalisation ; étude agricole actualisée ; travail avec la Chambre sur la compensation et un PSE ; solutions techniques partiellement envisageable dans la phase 2	Notice, OAP, conventions ultérieures
Neuilly-sous-Clermont / patrimoine	Poste de raccordement, parcelles ZA 34 et 35, covisibilité et monuments historiques.	Localisation technique du raccordement justifiée par RTE ; accès agricole maintenu ; intégration paysagère et photomontages à compléter avec l'ABF dans le cadre du permis de construire, y compris en période de feuilles tombées. Autorisation de végétalisation des façades et des toitures.	OAP, permis de construire
SMBCVB / SCoT	Distinguer périmètre, consommation réelle, phasage, compatibilité SCoT et emplois.	Tableau foncier unique ; rappel de la compatibilité avec le SCoT ; Garantie de 50 emplois au minimum par le porteur	Notice et évaluation environnementale
CCLVD / eau	Gestion des eaux pluviales et consommation d'eau.	Gestion hydraulique intégrée ; bassin et dispositifs précisés par les études ; refroidissement à air et boucle fermée ; prescriptions détaillées renvoyées à l'autorisation environnementale.	OAP, étude d'impact, autorisation environnementale
DDT	Culture temporaire, zones humides, retour d'une emprise	OAP compatible avec le maintien des cultures dans l'attente du projet ; ancienne emprise 2AU reclassée A au nord du projet ; zones humides	Zonage, OAP, règlement

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

	en zone A, consultation ABF.	préservées ; prise en compte des avis patrimoniaux.	
CCI	Sous-sols, voies en impasse, stationnement, distances entre constructions, bassin, clôtures.	Contradictions réglementaires corrigées ; distances limitées aux constructions principales ; localisation préférentielle du bassin actualisée ; prescriptions de clôtures rendues compatibles avec les exigences de sécurité. Sous-sols autorisé	Règlement et OAP
SMBVB / SAGE	Zones humides avérées, restauration, bassin de rétention et méthodologie.	Secteur Nh protecteur ; programme de restauration à formaliser avec le SMBVB ; possibilité de pâturage intégrée à la demande de la Chambrre d'agriculture ; localisation des ouvrages hydrauliques à confirmer selon études et prescriptions.	Règlement Nh, OAP, convention
NATRAN	Prise en compte des canalisations et servitudes.	Servitudes d'utilité publique maintenues et reportées dans les pièces concernées.	Règlement, OAP, annexes du PLU

Enquête publique

Thème des contributions	Questions / critiques	Réponse intégrée	Suite ou pièce concernée
Intérêt général, utilité numérique et souveraineté	Contestations sur l'utilité, la souveraineté numérique, le caractère privé du projet et l'absence d'exploitant final identifié.	L'intérêt général est fondé sur un faisceau d'éléments et non sur l'identité d'un utilisateur. L'absence d'exploitant final et les incertitudes financières sont expressément reconnues ; la MEC n'emporte aucune validation de ces éléments.	Motifs de la délibération ; notice d'intérêt général
Périmètre, phasage, cohérence des dossiers	Incohérences entre les dossiers, craintes d'un projet de 75 ha ou 480 MW, troisième phase.	La phase 3 est abandonnée ; la MEC porte sur 48,5 ha et la zone 2AU reste fermée. Toute extension future nécessitera une procédure dédiée. Les erreurs matérielles sont corrigées.	Notice, zonage, OAP, règlement

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

Foncier, agriculture, ENAF, ZAN	Artificialisation, perte de terres agricoles, alternatives, compensation.	Distinction entre périmètre de MEC, terrains agricoles, emprises déjà artificialisées et consommation effective. Reclassement d'environ 7 ha en zone A au nord du projet. Compensation agricole et PSE à formaliser.	Tableau foncier, zonage, conventions
Zones humides, nappe, ru du Rayon, eaux pluviales	Risques de pollution, ruissellement, stress hydrique et fonctionnalité des zones humides.	Zones humides avérées préservées ; secteur Nh protecteur ; programme de restauration avec le SMBVB ; ouvrages de rétention, régulation et confinement soumis aux prescriptions environnementales.	Règlement Nh, OAP, autorisation environnementale
Eau potable et refroidissement	Tension sur la ressource et priorité des usages.	Refroidissement par air et boucle fermée ; consommation limitée aux usages annexes ; aucune priorité ou dérogation au bénéfice du data center ; respect des restrictions applicables aux usages industriels.	Notice, suivi d'exploitation
Énergie, PCAET, GES	Consommation électrique très élevée, compatibilité climatique et émissions.	Le caractère exceptionnel et énergivore du projet est reconnu. Le PCAET n'a pas été conçu pour une infrastructure de cette dimension, sans que cela suffise à établir une incompatibilité juridique automatique. Prescriptions de performance, suivi énergétique et valorisation de chaleur renforcés.	Notice, OAP, règlement, comité de suivi
Chaleur fatale et îlot de chaleur	Absence de débouché contractuel, réchauffement local.	Réservations techniques imposées pour permettre la récupération ; étude de réseau poursuivie sans obligation de résultat non démontrée ; modélisation thermique prise en compte ; résultats à suivre.	OAP, règlement, comité de suivi
Bruit et basses fréquences	Nuisances permanentes, essais de	Études acoustiques complétées chez des riverains ; contrôle après mise en service ; mesures correctives si	Autorisation environnementale, comité de suivi

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

	groupes, contrôle réel après mise en service.	nécessaire ; basses fréquences intégrées au suivi.	
Paysage, covisibilité et patrimoine	Hauteur, cheminées, efficacité des écrans végétaux en hiver, monuments historiques.	Travail avec l'ABF ; photomontages complémentaires, dont feuilles tombées ; prescriptions architecturales et paysagères au stade du permis.	OAP et permis de construire
Biodiversité, espèces protégées et éclairage	Avifaune, chiroptères, reptiles, continuités écologiques, éclairage nocturne.	Mesures ERC, prospections complémentaires, nichoirs et habitats, suivi écologique dans la durée, limitation et orientation de l'éclairage.	OAP, autorisation environnementale
PFAS, fluides, air et santé	Fuites de fluides, produits persistants, émissions des groupes électrogènes.	Détection automatique, contrôles d'étanchéité, maintenance et surveillance ; prescriptions de l'État et suivi environnemental. Les incertitudes non closes ne sont pas présentées comme levées.	Autorisation environnementale, suivi
Incendie, sécurité et responsabilités	Cuves, batteries, eaux d'extinction, sécurité du site.	Rétentions, confinement, réserve incendie, dispositifs de détection et prescriptions du SDIS ; responsabilité du futur exploitant dans le cadre des autorisations.	Autorisation environnementale
Trafic, chantier et activités voisines	Poids lourds, accès, voisinage des entreprises et secteurs résidentiels.	Accès et horaires à encadrer ; maintien des accès aux entreprises ; itinéraires privilégiant les axes structurants ; signalements via le comité de suivi.	Plan chantier et suivi
Emploi, formation et retombées fiscales	Chiffres jugés incertains, campus de formation peu étayé.	Les emplois et recettes restent des estimations ; aucune garantie contractuelle n'est affirmée. Le centre de formation est un projet distinct près de la gare et ne conditionne pas l'intérêt général de la MEC.	Notice et délibération
Gouvernance, transparence et suivi	Demande de suivi indépendant, informations	Création d'un comité local de suivi, d'un point de contact riverains et d'un tableau de bord portant sur l'eau,	Article décisionnel et convention de suivi

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

	accessibles et point de contact.	l'énergie, le bruit, les incidents, la biodiversité, le trafic, l'emploi et la chaleur valorisée.	